

le bulletin forestier

3500 boulevard Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9 — Téléphone : 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 — Télécopieur : 418 228-5800

le supplément

Cinquante ans d'histoire au service des propriétaires



L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce est née, il y a 50 ans, du besoin des producteurs de bois de se regrouper afin d'établir un certain rapport de force avec les acheteurs de bois à pâte. Jusque-là, le producteur moyen n'avait aucune garantie ni aucun contrôle sur la quantité de bois qu'il pouvait vendre, ni sur le prix. Tout le contrôle était entre les mains des acheteurs.



L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce a été fondée sous la raison sociale du *Syndicat des producteurs de bois de Québec-Sud*, selon la *Loi des syndicats professionnels du Québec*, autorisée par le secrétaire de la province le 23 novembre 1962 et publiée dans la Gazette officielle le 15 décembre 1962.

Le ministre des *Institutions financières et Coopératives du Québec* a autorisé le changement de nom du Syndicat des Producteurs de Bois de Québec-Sud en celui de *Syndicat des Producteurs de Bois de la Beauce*, et en a donné avis le 2 juin 1981, publié dans la Gazette officielle du 29 août 1981.

Le Registraire des entreprises du Québec a déposé au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, un avis de changement de nom du Syndicat des Producteurs de Bois de la Beauce en celui d'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le 20 mai 2005.

Le Plan conjoint: la prise en main de leur mise en marché

Les pionniers fondateurs ont parcouru la campagne et ont convaincu une majorité de producteurs de bois de la nécessité de se doter d'un plan conjoint, afin de prendre en main leur mise en marché.

Dans le cadre de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, le Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce est entré en vigueur en 1966, et les producteurs en ont confié sa gestion au syndicat, devenu l'Association.

L'Association a toujours activement recherché des marchés intéressants pour les bois des producteurs d'ici, en tenant compte de l'évolution constante des besoins de l'industrie et des procédés de transformation. Elle a toujours défendu avec acharnement les intérêts des propriétaires de boisés.

Le modèle de gestion des boisés privés, développé par les producteurs de la Beauce réunis dans leur plan conjoint, leur permet d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés :

- Optimiser les conditions de mise en marché.
- Éviter la surproduction et favoriser l'aménagement forestier durable.
- Maximiser la rentabilité des investissements en forêt.
- Assurer un partage équitable des marchés entre les producteurs.

Un partage équitable du marché

À partir de 1978, les producteurs se sont donné des règles afin de partager équitablement entre eux les marchés disponibles pour les bois de qualité pâte, compte tenu que l'offre était supérieure à la demande des industries. C'est le début du contingentement du marché : les quotas de production.

L'Association accorde un contingent de mise en marché en tenant compte des volumes négociés avec les usines. Ce contingent assure un accès aux marchés à chaque producteur désirant vendre son bois.

Un même prix pour un même produit

À partir de 1980, avec le règlement de la vente en commun, les producteurs reçoivent,

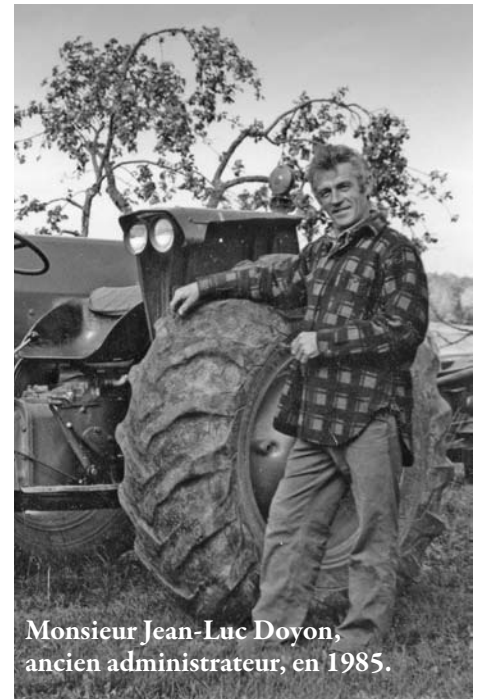
pour leur bois à pâte, un prix identique pour un produit de même essence et de même qualité, sans égard à l'endroit où ils résident sur le territoire du Plan. L'Association a pris en charge les paiements aux producteurs et aux transporteurs.

L'aménagement des boisés : un moyen d'augmenter les revenus des propriétaires

Au début des années 70, le besoin se fait de plus en plus sentir d'aménager la forêt privée pour en améliorer la productivité. Avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, l'Association réclame du gouvernement la création de fermes forestières. Le but des fermes forestières est de permettre à un propriétaire forestier de consolider des lots pour pouvoir un jour vivre de sa forêt. Le gouvernement choisit plutôt d'importer la formule française des Organismes de Gestion en Commun, les OGC, comme on appelle encore aujourd'hui les groupements forestiers.

À défaut d'obtenir ce qu'ils demandaient, l'Association et les autres syndicats de producteurs du Québec s'impliquent dans la mise sur pied des OGC. Après quelques années, à la demande du ministère, les syndicats acceptent de jouer un rôle de vérificateur technique des groupements forestiers. Sur le territoire, on assiste à la création des groupements forestiers de Beauce-Sud, de Dorchester et de Chaudière, entre 1973 et 1975.

Présentés à l'origine comme un modèle coopératif, dans les faits, les groupements forestiers de la Beauce s'incorporent sous la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.



Monsieur Jean-Luc Doyon, ancien administrateur, en 1985.

Au début des années 80, des propriétaires chargent l'Association de leur offrir une alternative à la formule des groupements pour accéder aux programmes d'aide à l'aménagement. Après quelques projets spéciaux, le ministère des Ressources naturelles ajoute, en 1985, le volet de l'aide individuelle à son programme d'aide, en complémentarité avec la formule des groupements forestiers. Depuis ce temps, l'Association s'implique dans les conseils techniques aux propriétaires qui en font la demande, en plus de leur donner accès aux aides financières et au programme de remboursement des taxes foncières pour leurs travaux.

En 30 années, le personnel technique de l'Association a rencontré plus de 9 000 propriétaires. Au-delà de 8 000 plans d'aménagement ont été réalisés. Plus de

LA MISSION ET LES RÔLES DE L'ASSOCIATION

La mission

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce est un organisme à but non lucratif dont la mission est de représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de la Beauce dans un esprit d'équité, d'innovation et de développement durable.

Les rôles

- 1- Gestionnaire du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce
- 2- Responsable de la mise en marché des bois
- 3- Conseiller accrédité en aménagement forestier
- 4- Formation et information, mandataire du transfert de connaissances
- 5- Représentation au nom des 11 000 propriétaires de boisés de la Beauce

48 millions de plants ont été mis en terre, impliquant de la préparation de terrain sur 11 000 ha et de l'entretien de plantations sur 16 400 ha. Des travaux d'éclaircie précommerciale sur plus de 6 000 ha et d'éclaircie commerciale sur plus de 3 000 ha ont été réalisés. Cela représente un investissement de près de 40 M\$ dans l'aménagement des boisés de la région.

L'Association a développé une approche client dont la motivation fondamentale est de retourner le plus d'argent possible sur le terrain et aux propriétaires de boisés.

Le bois de sciage : un marché à valoriser

En 1984, l'Association s'implique dans le secteur du bois de sciage en signant, avec les scieries, des conventions régissant les conditions minimales de mise en marché de ces bois. Ces conventions présentent les normes et les mesures à respecter selon les marchés, en plus de fixer le montant des prélevés à percevoir et les prix minimums à payer.

L'Association accentue aussi son rôle d'information en publiant régulièrement un répertoire des acheteurs de bois.

Le Fonds forestier : promouvoir l'aménagement et créer des partenariats

À la faveur de la signature de contrats à long terme avec plusieurs papetières, le Fonds forestier a été mis en place en 1984. Il sert à réaliser des activités d'information, d'éducation et de promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires de boisés.

Depuis, le fonds est alimenté par la contribution des producteurs et des papetières Kruger et Madison. Ces dernières années, la part des propriétaires sert principalement à financer l'organisation de la certification forestière.

La formation : accroître les compétences des propriétaires

À partir de 1985, le Fonds forestier a largement contribué à organiser de nombreuses activités de formation à l'intention des propriétaires de boisés. À la contribution du Fonds se sont ajoutés, depuis 1995, les



Réunion du Conseil, animée par le directeur général de l'époque, M. Marcel Giguère.

budgets de transfert de connaissances des trois agences de mise en valeur et, depuis quelques années, Emploi Québec participe au financement de plusieurs formations.

Les propriétaires de boisés de la Beauce disposent aujourd'hui d'un programme de plus de vingt formations adaptées à leurs besoins. Entre 1999 et 2011, nous recensons 8 531 propriétaires qui ont suivi l'une ou l'autre de ces formations.

Les érablières : une ressource à mettre à en valeur

Depuis 1998, l'Association offre des services aux acériculteurs pour les supporter dans l'aménagement de leurs érablières.

L'offre a évolué au fil des ans : conseils et formations sur l'aménagement, l'entaillage, l'installation de tubulure, la fertilisation, l'efficacité des évaporateurs et la réalisation de plan d'érablière pour quota.

Les présidents



François Nadeau
St-Méthode
Nov. 1962 à avril 1969



Jacques Veilleux
St-Benjamin
Mai 1969 à février 1982



Jean-Luc Bilodeau
Ste-Clotilde
Février 1982 à mai 1996



André Lantagne
St-Prosper
Mai 1996 à avril 2006



Marc-Yvon Poulin
Beauceville
Depuis mai 2006

Les secrétaires



Roland Carboneau
Novembre 1962 à 1964



Jacques Labrie
Avril 1964 à avril 1967



Lucien Gagné
Mai 1967 à juin 1981



Martin Bilodeau
Juin 1981 à avril 1982



Marcel Giguère
Janvier 1982 à mars 1990



Raymond Racine
Avril 1990 à février 2011



Martin Ladouceur
Depuis février 2011

Politique de développement durable

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce est engagée depuis plusieurs années envers le développement durable des ressources du milieu forestier. Cet engagement à long terme vise à maintenir et accroître, pour les propriétaires de boisés et les collectivités locales, les bénéfices socio-économiques qu'ils retirent de leurs boisés tout en assurant la pérennité des ressources de la forêt pour les générations à venir.

La certification : un moyen de protéger nos marchés

À partir de 1998, l'Association s'est intéressée à la certification forestière. Dérochant un programme d'aide du fédéral, elle a pu mettre en place, en 2003, plusieurs outils nécessaires à l'implantation de la certification en forêt privée. C'est à cette époque que l'Association se dote d'une politique de développement durable.

L'Association a obtenu en 2011 la certification FSC® au nom des propriétaires qui ont adhéré à son programme. Présentement, plus de 700 producteurs pour 26 640 ha sont couverts par le certificat FSC® de l'Association.

Les produits forestiers non ligneux : une diversification des revenus

Depuis 2006, l'Association s'intéresse au potentiel des produits forestiers non ligneux (PFNL) qu'offrent les boisés. L'accent est mis sur la production de sirop de bouleau, la cueillette de champignons et des crosses de violon. Des expériences de mise en marché de ces produits sont réalisées avec succès.

En 2010, l'Association publie le guide illustré *Trésors des boisés de la Beauce-Etchemins*, décrivant la richesse en PFNL des boisés de la région. Les auteurs en sont Alicia Poulin, herboriste et Richard Fortin, mycologue.

Salué par les producteurs d'ici et d'ailleurs, ce livre suscite un tel intérêt que les 1 000 exemplaires ont été écoulés en deux ans.

À la défense des intérêts des propriétaires

Au fil des ans, l'Association a pris la défense des intérêts des propriétaires dans de nombreux dossiers importants. Qu'on pense à la récupération de bois lors de l'épidémie de la tordeuse; à la Résidualité; au chemin de fer de Québec Central; à l'implantation de parcs éoliens et au passage des lignes d'Hydro-Québec; au prolongement de l'autoroute; aux règlements sur l'abattage des arbres ou sur l'eau de captage des puits municipaux. Il faut aussi se rappeler le débat sur le nouveau règlement de contingent, en 2004, qui a permis d'établir clairement le quota individuel au producteur.

Plus récemment, pensons à la mobilisation pour obtenir du gouvernement la révision de la Décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée de 2011. Un millier de propriétaires ont écrit au ministre pour dénoncer la décision, en appui aux résolutions adoptées par les assemblées générales du Plan conjoint (24 avril 2012) et de l'Association (29 mai 2012). Trente-neuf (sur 62) municipalités de Beauce-Etchemins, dont trois villes et une MRC, ont adopté et acheminé aux députés de la région, et au ministre, une résolution d'appui aux propriétaires de boisés de la Beauce pour la révision de cette décision. Cela représente plus de la moitié des municipalités du territoire du Plan conjoint de la Beauce, et la majorité de la population.

Pour ce spécial sur le 50^e anniversaire, laissons le mot de la fin au président, M. Marc-Yvon Poulin :

Le bois et les produits ligneux de la forêt privée constituent la principale ressource naturelle exploitée de notre territoire.



Simon Rodrigue, à droite, avec monsieur Fernand Doyon, au tout début de l'aide individuelle.

C'est dans cette forêt que se déploie, chaque année, la majorité des 11 000 propriétaires de boisés que nous représentons fièrement. À la base d'une véritable économie de propriétaires, en véritables entrepreneurs et gestionnaires, ils contribuent à l'économie de nos communautés par une occupation dynamique et continue du territoire.

Les propriétaires et leurs familles sont une richesse sociétale que l'on doit protéger, supporter et défendre. Leurs valeurs et leurs intérêts supérieurs sont à la base des actions de l'Association.

Guidée par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble des propriétaires, et supportée par un personnel dévoué et attentif à leurs besoins, l'Association entretient avec eux une relation privilégiée depuis plusieurs décennies.

Nous savons ce que veulent les propriétaires de la Beauce. Ils veulent continuer d'entretenir leurs boisés avec fierté et dévouement. Ils veulent l'équité, la liberté de choix, ils veulent accéder à la libre concurrence et à des services de qualité, au plus bas prix possible.

Voilà ce qui nous motive, devant les défis que nous aurons à relever, qui sont : disposer de marchés intéressants pour le bois de qualité pâte; obtenir des prix suffisamment intéressants pour maintenir l'intérêt des propriétaires envers la production; obtenir du ministère des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées plus équitables, qui favorisent le libre choix des propriétaires et récolter le plein potentiel de production des forêts privées.

À tous les propriétaires de boisés de la Beauce : bon cinquantième!